Quand L'ANTISIONISME bloque la PENSÉE complexe

Anne Lifshitz-Krams

Chargée de recherches au Centre de recherches Sens Ethique-Société (CNRS Paris V-René Descartes.

Auteur entre autres de La naturalisation des Juifs en France au xixe siècle (Paris-CNRS Editions 2002).

l est des mots magiques dont l'usage peut être assimilé à agiter un chiffon rouge sous les yeux d'un taureau. Le maniement habile de locutions comme « lobby sioniste » ou « intellectuels pro-israéliens » pour fustiger un groupe d'individus est de ceux là. Il déclenche chez cer-

tains, comme par un réflexe pavlovien, la condamnation automatique de ceux ainsi désignés, de ce qu'ils ont écrit ou fait et en contrepoint le soutien inconditionnel à celui qui a apposé sur eux la marque de l'infamie. Particuliers ou organisations, scientifiques ou littéraires, polytechniciens ou sans grades, ils ne prennent la peine ni d'analyser la pertinence du message dans lequel ces mots sont inclus, ni de s'inquiéter de l'appartenance idéologique de celui qui les a utilisés. Ils se soucient encore moins d'examiner si le message ainsi rejeté aurait mérité un tant soit peu d'attention, ni si la qualification de ses auteurs est adéquate. L'auteur du texte vilipende le « lobby sioniste », il ne peut être tout à fait mauvais! Le « monument » dressé à Bruno Guigue témoigne de ce réflexe. Revenons sur les faits. Un groupe de personnalités issues d'horizons divers¹, beaucoup connus de longue date comme militants des droits de l'Homme, publient dans les colonnes du *Monde* une pétition soutenue par la Licra dénoncant les dérives de la commission des Droits de l'Homme de l'ONU. Celle-ci est

prise en otage par les pires prédateurs de droits de l'Homme. L'alliance entre les 17 pays de l'OCI² qui en sont membres, les représentants des pays non alignés (dont Cuba) et les grandes démocraties que sont la Chine et la Russie réunissent une majorité automatique destinée à s'amnistier mutuellement. Elle néglige l'aggravation de la condition des femmes et entretient la confusion – dénoncée par de nombreuses ONG³ et par l'ensemble des pays occidentaux – entre critique de la religion et racisme. Symptôme de ces dérives : une conférence contre le racisme dont l'Iran, pays réunissant chez lui un congrès négationniste et ayant lancé un concours de caricatures sur la Shoah, est nommé organisateur aux côtés de la Libye et de Cuba.

Bruno Guigue, nommé sous-préfet depuis peu, y répond par une tribune enflammée sur le site musulman Oumma.com dont il est l'un des contributeurs habituels. Il définit en bloc comme « intellectuels pro-israéliens » et « porte-parole du néoconservatisme à la française » les auteurs de cette pétition qu'il qualifie de « prose haineuse et mensongère » et d'« hystérie verbale et d'une mauvaise foi insondable ». Il aurait pu de façon tout aussi pertinente les désigner comme une brochette de laïcistes ou de féministes. Mais pour notre auteur, parler de droit des femmes ou de délit de blasphème témoigne de la volonté des auteurs de cacher leur seule véritable cible : la défense d'Israël. Cette (dis)qualification préalable des pétitionnaires sert de prétexte à ne plus se préoccuper du contenu de leur appel pour se livrer à une virulente diatribe contre Israël qu'il compare pour l'occasion au « Reich allemand de 1933 » et dont il affirme qu'il ne s'arrête de torturer « que pour le Shabbat ».

Un chroniqueur d'une radio juive fait de cet article, découvert par hasard, le thème de son billet hebdomadaire. Il signale la qualité de sous-préfet de l'auteur. Cette mise en lumière a pour principale conséquence le limogeage du sous-préfet pour non respect de l'obligation de réserve liée à son statut de représentant de l'Etat.

La punition d'un « critique d'Israël » déchaîne la révolte d'organisations d'obédiences les plus diverses, allant du MRAP au Front national, en passant par l'Union des Juifs pour la Paix (UJFP) et par divers sites musulmans ou propalestiniens, ainsi que des écrits de personnalités comme Jean-Claude Lefort député communiste d'Ivry-sur-Seine, ou comme celui publié sur le site *Rue* 89 par l'historienne et sociologue du judaïsme, Esther Benbassa.

Le 29 septembre 2006, le MRAP publiait ce communiqué concernant l'affaire Redeker: « Dans un contexte marqué par un climat propice aux amalgames entre islam, terrorisme, intégrisme, violence, musulman, cette diatribe violente heurte non seulement les lois de la République mais contribue puissamment à renforcer les suspicions d'ennemi de l'intérieur et les amalgames du type

« musulman-fanatique-violent-terroriste » visant chaque jour davantage les populations arabo-musulmanes en France et en Europe. (...) Le MRAP réclame d'une même voix la condamnation des propos provocants de M. REDEKER, sa protection contre toute atteinte physique et le châtiment des auteurs de ces inadmissibles intimidations et menaces de mort. »

Par un communiqué daté du 25 mars 2008 le même MRAP réagit au limogeage de Bruno Guigue : « En mettant en oeuvre, à l'encontre d'un de ses représentants, accusé de ne pas avoir respecté le devoir de réserve, une véritable manoeuvre d'intimidation, le pouvoir en place démontre une nouvelle fois que la critique de la politique d'Israël relève d'un tabou qu'il est toujours dangereux de transgresser. (...) Le MRAP condamne le limogeage de Monsieur Guigue et demande sa réintégration immédiate dans ses fonctions de sous-préfet. Il en va de l'honneur d'un homme de courage et de conviction qui ose dire des vérités qui dérangent ». Sans commentaire! D'autant que Bruno Guigue prolifique détracteur d'Israël sur le même site communautaire religieux ne s'arrête pas dans ses « courageuses vérités » à celles citées plus haut. Sur Libération, il avait déjà émis une « courageuse vérité » en accusant le « lobby sioniste » d'instrumentaliser les événements du Darfour. Ailleurs il affirme que la charte du Hamas « offre une garantie islamique indéfectible au droit des chrétiens et des juifs à vivre en Palestine »⁴ ! Admirateur de l'« arc de la résistance à l'hégémonie américano-israélienne : Hamas-Hezbollah-Damas-Téhéran.», il pense que cet « arc de résistance » « refermera sur ses ennemis le piège qu'ils ont eux-mêmes tendu au monde arabe et musulman »5. Cette vision de l'Iran l'amène à soutenir son leader pour avoir organisé une conférence négationniste⁶.

Le MRAP avait pourtant en son temps condamné le concours organisé par l'Iran. Mais la critique venant aujourd'hui affirme-t-il « d'intellectuels inconditionnels d'Israël visant à déconsidérer l'ONU (...) alors même que la « communauté internationale » réunie au sein des Nations Unies assume une responsabilité majeure pour sauver le processus de paix au Proche-Orient. »⁷, ce ne peut être que « mensonger » et « haineux ». La pétition n'utilise le mot qu'une seule fois⁸, cela n'empêche pas le MRAP de dénoncer une tactique des pro-israéliens consistant à « accuser d'antisémitisme pour mieux disqualifier [les détracteurs d'Israël] ». Ritournelle magique auto-disculpante, récemment imaginée, mais déjà des milliers de fois répétée, à l'ombre de laquelle fleurissent les discours les plus outranciers. Argument dont le corollaire est l'abandon de tout sens critique vis-à-vis de mots et d'actes qui s'expriment avec d'autant moins de tabous que ceux-là même dont ce devrait être le rôle de s'en préoccuper le répètent à l'envie.

Dans l'offensive pour exiger la réintégration de Bruno Guigue », il fallait, afin de le laver de tout soupçon d'antisémitisme, « Une autre voix juive ». Pierre Stam-

bul signe un communiqué sur le site de l'UJFP. Esther Benbassa s'y attelle à titre personnel sur le site Rue 89. Elle s'y livre à ce difficile exercice consistant à noircir les auteurs d'une pétition dont elle approuve globalement le contenu pour mieux défendre l'auteur d'un texte dont à l'évidence tous les termes l'offensent profondément.

Anne Lifshitz-Krams

Elle aurait pu se contenter d'une défense convenue axée sur la liberté d'expression. Mais n'écoutant que son courage – il paraît qu'il en faut pour oser défier le *lobby* - elle rivalise avec Bruno Guigue d'épithètes qualifiant ce lobby omni-puissant dont la pétition a déclenché l'ire du sous-préfet et dont les pressions seraient aussi, affirme-t-elle, responsables de son limogeage « abusif ». Désireuse de paraître équilibrée, elle commence par renvoyer dos à dos la prétendue violence d'une pétition quelle ne cite jamais – mais dont selon elle le contenu n'est « pas totalement faux » – et l'outrance verbale – qu'elle ne peut éviter de citer – de la réponse du sous-préfet. Pourtant, à lui, elle reproche surtout des excès ou des étourderies dues à sa « fougue ». Sa pire accusation, faire « fi des règles les plus élémentaires de la déontologie intellectuelle » n'est pas motivée par les excès dans la dénonciation d'Israël ou du « lobby », mais... Par un oubli de citer les sources – évidemment « israéliennes » (Amira Haas) ou « juives » (Sylvain Cypel) – de ses pires assertions. Accusation qui vaut excuse. Tant pis si l'assimilation d'Israël au Reich Nazi fait indirectement « écho à certaines vulgates d'ultragauche ou antisémites »: elle prend bien soin de ne viser que son texte mais pas - au moins directement – ses « intérêts », ses affiliations ou son credo personnel (comme Morin, Mermet ou Enderlin, Guigue est et ne doit être qu'un martyr du « lobby sioniste »). Les pétitionnaires, eux, ne méritent pas de telles précautions. Incapable de contredire leur texte, c'est à eux en tant que personnes qu'il faut s'attaquer pour rendre fréquentable Bruno Guigue. Ils seront donc tous indistinctement « pro-israéliens ». Plus subtile que le MRAP, elle se montre en apparence plus tolérante (quand elle ajoute charitablement « ce qu'on ne saurait a priori leur reprocher ») mais c'est pour mieux les accabler du « triangle délictueux » : israélophilie (ou « relation endogamique avec les institutions juives »)/« attaques virulentes contre l'islam »./ « dénonciation d'un antisémitisme certes réel, ayant (...) mais auquel ils donnent des proportions alarmantes, mettant ainsi régulièrement en émoi la population juive française ». L'imprécision des termes (« certains ») et la conclusion quasi complotiste (« La défense inconditionnelle d'Israël et leur néo-conservatisme font parfois converger leurs intérêts ») permet de laisser au lecteur le soin de faire porter à chacun et à tous indistinctement le poids de l'opprobre.

Selon Esther Benbassa, la pétition expose quelques vérités. Si le texte dit vrai, pourquoi alors s'acharner sur l'hypothétique « sionisme » de ses auteurs ou sur leurs intérêts ? En quoi ces qualificatifs apportent-ils quelque chose à l'analyse du texte ? Historienne et sociologue, elle ne publierait aucun travail scientifique sans approfondir cette question. Bruno Guigue qui juge le texte faux a une certaine logique à s'interroger sur ses auteurs, cette non pertinence interroge nécessairement le lecteur du texte d'Esther Benbassa.

Qualifier ceux qui d'en inquiètent de « sionistes » abolirait-il cette obscénité indubitable qu'est une commission de Droits de l'Homme manipulée par les pires violeurs de ces droits ou qu'est la nomination d'un pays dont le racisme est institutionnel pour organiser une conférence contre le racisme ? De plus en plus pour certains intellectuels ou organisations une interprétation bipolaire du monde, dans laquelle le seul supposé soutien à Israël servirait de frontière entre le bien et le mal semble tenir lieu de grille à l'aune de laquelle tout est pensé. Il est urgent de s'en inquiéter quand le combat pour les Droits de l'Homme en fait les frais.

notes

- 1. On y trouve aux côté d'Elisabeth Badinter, de Pascal Bruckner ou d'Alain Finkielkraut, la philosophe Elisabeth de Fontenay, des militantes iraniennes des droits des femmes comme Chala Chafiq ou Chahdortt Djavann, le journaliste Mohamed Sifaoui, connu pour ses dénonciations de l'islamisme, Antoine Seirer ancien membre de la direction de la LDH. Le prix Nobel Coorges Cuappur conqui pour ses prises de position en faveur de deux Etats, la sociologue Liliane Kandel, le bâtonnier Christian Charrière-Bournazel, Jean-Claude Pecker, ancien professeur au Collège de France...
- 2. Seul lobby regroupant des pays sur une base strictement religieuse officiellement reconnu et ayant un porte parole à l'ONU.
- 3. Comme RSF ou la FIDH.
- 4. « Israël-Palestine : la géopolitique du divin », 20 novembre 2006.
- 5. « Irréductible Syrie », 11 décembre 2006.
- 6. « La conférence de Téhéran et les Faurissons pro-israéliens » 20 décembre 2006.
- 7. Il faut noter que le MRAP est la seule ONG à ne pas s'être indignée de la dernière résolution de la commission des Droits de l'Homme élevant le blasphème au rang de délit.
- 8. Quand elle cite le communiqué du Canada expliquant son retrait de Durban2.